

La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral: www.equipement.cgt.fr

N° 1358 du 10 août 2010

Sommaire

Retraites : Tous mobilisé le 7 septembre !

		<u>Page</u>	<u>es</u>
1.	Agenda	2	2
2.	Infos brèves	2	<u>)</u>
3.	Compte-rendu de l'audience au Cabinet sur le transfert à V.N.F.	3	3-4
4.	Lettre Cgt, Cfdt, Unsa au Ministre Borloo sur la P.F.R.	5	;
5.	Compte-rendu du C.C.A.S. du 29 juin 2010	6	5-11
6.	Tract Ofict pour le 7 septembre 2010	1	2-13
7.	Retraite : Une rentrée qui va compter !	1	4
8.	Appel à manifester le 4 septembre face à la xénophobie et à la politique du pilori	1	5-16
9.	UGICT-CGT : Etats généraux le 23 septembre des professions techniciennes	1	7-18
10.	Organigramme du Ministère actualisé au 22 juillet 2010	1	9

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement − Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux :8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459





Mercredi 25 août 2010:

Secrétariat fédéral

Mercredi 25 août 2010:

Réunion UGFF sur les élections dans les DDI

Mardi 31 août 2010 :

CCHS du MEEDDM

Mardi 31 août 2010 :

Bureau de l'UGFF

Mercredi 1er septembre 2010 :

Secrétariat fédéral

Jeudi 2 septembre 2010 :

Groupe d'échanges du MEEDDM

Mardi 7 septembre 2010 :

Journée de grèves et de manifestations inter professionnelles

*

Mardi 7 septembre 2010 :

Date limite de dépôt des candidatures pour les élections des CTP des DDI

Mardi 7 septembre 2010:

Date limite de dépôt des listes pour les élections des dessinateurs,

des adjoints administratifs et des IPEF à 16 h 00

Vendredi 10 septembre 2010 :

OS / DRI du MEEDDM sur évolution des CETE

Mardi 14 et Mercredi 15 septembre 2010 :

Commission exécutive fédérale

Jeudi 16 septembre 2010 :

Groupe d'échanges du MEEDDM

Jeudi 16 septembre 2010 :

Commission Exécutive de l'UGFF

Mardi 21 septembre 2010 :

CCAS du MEEDDM

Mardi 21 septembre 2010 :

OS / DRI du MEEDDM sur évolution des CETE

Mercredi 22 septembre 2010 :

Secrétariat fédéral

Mardi 28 septembre 2010 :

Bureau de l'UGFF

Mercredi 29 septembre 2010 :

Journée de mobilisation européenne



INFOS BREVES



HÔPITAUX Sursis pour la fermeture des blocs de moins

de 1500 actes par an

Le Ministère de la Santé a annoncé, le 27 juillet, le report de la parution d'un décret qui prévoit la fermeture des blocs opératoires pratiquant moins de 1500 actes par an. La ministre de la Santé a indiqué vouloir prendre le temps d'expliquer le bien fondé des projets de fermeture. Elle ne renonce donc pas à la logique de réduction de l'offre de soins dans les territoires et bassins de vie.



ASSURANCE MALADIE Suppression de 3950 emplois

La CGT, lors du conseil de la Caisse Nationale d'Assurance maladie (CNAMTS) du 29 juillet s'est opposée à la Convention d'Objectif et de gestion (COG) passée avec l'Etat pour 2010-2013 qui prévoit la suppression de 3950 emplois dans les caisses de l'Assurance maladie d'ici 2013 – soit 10 000 emplois depuis 2005! – et 10 % d'économie sur les frais de gestion.

cgi

+ 1.4 % DE SENIORS AU CHOMAGE EN JUIN Rien ne sert de faire mentir les chiffres!

Nicolas Sarkozy aura beau annoncer que le chômage est derrière nous, rien ne fera mentir les chiffres.

Que représente la baisse de - 0,3 % pour le mois de juin 2010, des demandeurs d'emplois en catégorie A (sans activité et à la recherche de tout type de contrat de travail), lorsque l'on enregistre en parallèle une hausse de + 1,4 % pour les plus de 50 ans inscrits en catégorie A, B ou C (sans activité ou en activité tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) ?



UN ETE MEURTRIER pour l'emploi et la formation des salariés

Le gouvernement vient d'annoncer qu'il entend procéder à une ponction de 300 millions d'euros sur les ressources mutualisées de la formation professionnelle. C'est un hold-up sans précédent par son ampleur.

Cette ponction est illégale car contraire aux dispositions de la loi du 24 novembre 2009. Elle va surtout se traduire par encore moins de formation pour les salariés et les demandeurs d'emploi alors que les besoins sont immenses et déjà insatisfaits.



GENS DU VOYAGE ET ROMS Des mesures injustes et dangereuses pour les libertés

La CGT condamne les solutions retenues à l'issue de la réunion à l'Elysée le mercredi 28 juillet « consacrée aux gens du voyage et aux Roms », qui ne son t pas justes et ne règlent à terme aucune situation sociale.

Ces personnes, déjà en butte à de nombreuses discriminations, font maintenant les frais d'une opération qui vise à détourner le débat public des véritables enjeux sociaux. Cela à un moment où la majorité des salariés rejettent les mesures de rigueurs imposées par le gouvernement et sa majorité parlementaire.



TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS (PARIS) Les 550 premiers dossiers déposés en préfecture

Près d'un millier de travailleurs sans papiers s'étaient donnés rendezvous ce mardi matin devant la fontaine Saint-Michel, pour accompagner leurs délégués venus déposer un premier contingent de dossiers de régularisation. Avec eux, des militants syndicalistes et associatifs avaient répondu à cet appel des onze organisations (dont la CGT) qui soutiennent leur mouvement.

Suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail: <u>fd.equipement@cgt.fr</u> - Site: <u>www.equipement.cgt.fr</u>

Compte-rendu de l'audience du 22 juillet 2010 au cabinet du ministre

TRANSFERTS A VNF: le processus est enclenché

Jeudi 22 juillet 2010, les organisations syndicales représentatives du MEEDDM répondaient à l'invitation de Monsieur CARENCO, Directeur du Cabinet du ministre d'Etat J-L BORLOO. En cette pleine période de vacances, cette réunion convoquée à 17 heures n'était pas organisée uniquement pour faire un brin de causette même si le ton donné par le Directeur de Cabinet était cordial.

Il s'était affecté une assistance de poids : Mme ARNOUX Corinne (Conseillère pôle social au Cabinet), M.SAINTILLAN (nouveau Directeur de la Direction des Infrastructures, des Transports et de la Mer - DGITM), M. MORTELECQ (SG/DRH/emplois et compétences), M. AGOGUE (S/D réseaux ferrés fluviaux et portuaires), Mme ROSINET et..... M. PAPINUTTI nouveau Directeur général de VNF. Aucun document n'a été transmis aux organisations syndicales.

La délégation CGT était composée de Jean-Marie RECH (Fédération Equipement-Environnement), Marie-Hélène THOMAS (SNPTRI), Christophe HEGOT (SNOPA), Didier HOREAU (SNPTAS), Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX (UF Sn Nord-Est-SNPTAS) et Pascal GREGOIRE (UF Sn Seine-SNPTRI).

Les délégations CFDT et FO comptaient des représentants des personnels de VNF.

Probable stratégie du cabinet, M. CARENCO est arrivé en retard. Ce stratagème a permis à Mme ARNOUX de positionner Marc PAPINUTTI comme interlocuteur principal.

Ce dernier a commencé par procéder au rappel des grandes lignes du S.D.E.V.N. (Schéma d'Exploitation des Voies Navigables) et de la hiérarchisation des voies fluviales selon trois catégories:

- les voies à vocation d'ouverture 24h-24h (grand gabarit),
- le réseau connexe (ouverture 12 heures),
- les voies touristiques (ouverture saisonnière).

Ensuite, il a tenté d'aborder le Contrat d'Objectifs et de Performances (COP), ce pour quoi nous étions invités. La CGT a immédiatement contesté le droit à Marc PAPINUTTI, en tant que Directeur Général de VNF, de présenter le COP dans la mesure où ce contrat impactera les organisations de travail de personnels de l'Etat.

Une interruption de séance s'en est suivie dans l'attente de l'arrivée de M. CARENCO qui s'est « pointé » avec 40 minutes de retard. Le manque de respect pour les représentants des personnels ne s'est pas arrêté là. En pleine séance il a répondu à deux appels téléphoniques et envoyé un message...Cela en dit long sur l'intérêt qu'il porte au dialogue social.

D'emblée, le Directeur de Cabinet « a déballé ses millions d'Euros », « le ministre d'Etat a obtenu ce que j'ai demandé ...une rallonge de 58 millions...ce qui porte le budget à 128 millions pendant 3 ans... ».

La CGT a évoqué l'incohérence de ces chiffres en comparaison avec ceux annoncés dans le Schéma National des Infrastructures de Transport, document soumis à concertation et publié ces jours-ci, qui porterait le budget entre 550 et 850 millions d'Euros par an pendant 20 ou 30 ans. Après une petite guéguerre de chiffres, M.CARENCO est entré dans le vif du sujet : le COP.

Il a annoncé qu'il ne voulait pas le présenter à la signature tant que la concertation notamment avec les organisations syndicales (OS) n'aurait pas été menée.

Il s'est déclaré **personnellement** favorable à la transformation « *en profondeur* » de VNF et en lui donnerait les moyens par les transferts :

1/ du domaine public fluvial (DPF) « il faut faire travailler le patrimoine... »

2/ des moyens humains. L'EPIC doit pouvoir gérer directement les personnels. Il n'est pas soumis à la RGPP.

Pour lui, le transfert des personnels des services navigation n'est pas un sujet! (que faut-il comprendre? Qu'il n'y a pas lieu de débattre?). Ces derniers conserveraient leurs statuts de fonctionnaires ou ouvriers des parcs. Il n'y aurait plus de recrutement de fonctionnaires pour les voies navigables, ils seraient directement opérés par VNF sous statut privé. D'après lui, les personnels auraient indéniablement tout à gagner.

Petite touche sociale : les maisons éclusières conserveront leur inaliénabilité et resteraient affectées aux éclusiers. Cherchez l'erreur....combien de maisons sont actuellement en ventes ou ont déjà été vendues. Dans quelles conditions les maisons seront-elles affectées ? Tout reste à voir...

Pour les OS, il est clair que nous sommes confrontés à l'extinction des corps des fonctionnaires « VN-PM et AIFMP » en plus de celui des OPA. La CGT souligne les contraintes d'ouverture 24h/24h imposées sans pour autant que la pénibilité soit reconnue.

VNF n'exclue pas d'embaucher sur certains secteurs « des saisonniers ». « Le statut actuel est un obstacle au fonctionnement de l'EPIC ».

Monsieur CARENCO a failli « pleurer »... : « je veux sauver les voies navigables qui sont en train de mourir», a t-il déclaré avec des trémolos dans la voix, avant de conclure que pour l'instant rien n'était décidé et qu'il confiait la concertation sur le COP au Directeur Général de VNF! Pourtant comme le pointe la CGT, le projet présenté le 8 juillet de modification du statut des OPA pour permettre leur transfert dans des secteurs autres que les collectivités, prouve le contraire.

Devant le tollé de la CGT et de FO, il a finalement décidé de confier cette responsabilité au DGITM, monsieur SAINTILLAN. Ce dernier devra organiser dès la rentrée un certain nombre de réunions mais devra **conclure sous deux mois** car « *au-delà* , *on s'enlise...* ».

A l'instar de la réforme des retraites, les négociations sur le COP vont être menées au pas de course...

En revanche, il ne veut pas de concertations parallèles, Etat d'un côté et VNF de l'autre, M. PAPINUTTI sera donc associé...(l'objectif revient au galop...).

Les représentants CFDT des personnels VNF soutiennent cette proposition et revendiquent leurs participations aux discussions...

La CGT a réaffirmé son attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et à ses missions. Elle s'oppose clairement à tout transfert vers l'EPIC VNF.

La bataille doit s'engager partout pour faire reculer ce projet.







Paris le 26 juillet 2010

Monsieur Le Ministre d'État, Écologie, Énergie Développement durable et de la Mer

Hotel Roquelaure 75 007 Paris

Monsieur le Ministre d'État.

Lors des réunions de travail relatives à la PFR, nos organisations ont fait part à vos représentants de leur vive opposition à la rémunération en lien direct à la performance et plus globalement à une politique des ressources humaines laissant une grande part à une gestion individualisée des agents.

Après les multiples restructurations, la perte des repères collectifs conduit à un mal être croissant et la volonté de mettre en concurrence les agents en est un facteur aggravant.

L'individualisation à outrance, telle qu'elle est perçue, n'est pas porteuse d'une gestion équitable et soutenable des compétences. La somme des compétences individuelles – et encore moins la mise en concurrence – n'a jamais été source d'une fusion des compétences ni d'une augmentation des performances collectives.

De plus, les politiques mises en œuvre sont transversales et relèvent d'un portage collectif. Les équipes sur le terrain travaillent selon le mode projet. La gestion imposée aujourd'hui n'est pas cohérente avec la transversalité voulue dans les politiques de Développement Durable.

Dans ce contexte, nos organisations ont sollicité, depuis plusieurs mois, un rendez-vous auprès du Secrétaire Général ou de la Directrice des Ressources Humaines. A ce jour, nous nous heurtons toujours à un silence qui se traduit par un sentiment de mépris vis à vis de la filière administrative.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons et vous demandons de bien vouloir nous accorder un temps d'échanges pour vous présenter nos revendications qui s'appuient sur la pétition notamment signée par les agents concernés par la mise en place de la PFR, soit 4422.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre requête.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'État,, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CGT Pour la CFDT Pour l'UNSA

Le Secrétaire Général La Secrétaire Générale Le Secrétaire Général

Adjointe

Signé Signé Signé

Jean Marie RECH Véronique THYS Daniel PUIGMAL

Compte rendu CGT du Comité Central d'Action Sociale (C.C.A.S) du 29/06/2010

Présents:

Administration; mesdames D.VARAGNE, E.FERET, I.HENNION, messieurs G.TEMPEZ,

A.TOULLEC, P.LEFEBVRE.

C.S.T.: A.SOUTON **CGCV**: D.JARDIN

FNASCE: B.CHANEL-OLIVE:

CGT: mesdames J.PASQUALOTTO, J.PELE, messieurs A.MANDARD, C.DUJON, C.MAHUT,

C.LAURON, K.VANDERRIELE, J.M RECH, M.BASDEVANT, C.MATHIS

F.O: 6, CFDT: 3, UNSA: 1

Ouverture de séance 9h45

Rappel du Président André MANDARD que le prochain CCAS aura lieu le 21 septembre à 9h30, et à cette occasion aura lieu la passation de présidence de la Commission Budgétaire, suite au départ annoncé de Christian DUJON remplacé par Jocelyne PELE.

Dates à retenir:

Commission 1 : 16 septembre à 9h30 Commission 2 : 06 septembre à 14h00

Commission 3:?

Commission 4 : 27 septembre à 14h00 Commission 5 : 08 septembre à 9h30

Lecture par les O.S de leur déclaration pour :

CGT: J.PELE (voir circulaire fédérale n°1356 du 13/07/10)

F.O: L.DECARRIERE CFDT: O.CHERCHI UNSA: G.FERRE

Réponses de D. Varagne aux déclarations des O.S:

Elle remercie tout d'abord l'ensemble des acteurs sociaux (CLAS, MGET, ASCE) qui suite aux inondations dans le VAR ont réagi avec diligence auprès des sinistrés, actifs ou retraités de notre ministère, une cellule d'appui est en place et le recensement des dégâts matériels en cours ainsi que le soutien psychologique aux agents.

Il faudra du recul pour chiffrer les dégâts matériels, six familles ont eu leur logement gravement sinistré et deux d'entre elles ne pourront réintégrer leur habitation.

La cellule d'appui a demandé, afin de pouvoir recenser les personnels retraités dans la zone sinistrée, à la MGET et au service des pensions de Nantes de fournir leurs fichiers.

Commission Régionale de Concertation de l'Action Sociale (C.R.C.A.S):

Accord sur la mise en place rapide de la CRCAS suite au vote du CTPM le 25 juin 2010, l'arrêté doit être présenté à la signature du Secrétaire Général et paraître au Bulletin Officiel, ensuite une note sera diffusée aux DREAL et dans les services.

Immobilier social :

L'administration soutien les O.S dans leur demande d'exception sociale pour la gestion des unités d'accueil, auprès de monsieur Michel-Régis TALON du service des politiques supports et des systèmes d'information(SPSSI).

Crédits sociaux :

Pas de gel des crédits pour 2010, pour 2011 il était question d'une baisse de 10%, c'est en arbitrage, pas de résultat officiel pour le moment mais nous avons un bon espoir de conserver le montant initial.

Retraite:

Pour les agents ayant au minimum 15 ans de services et 3 enfants, à la date du CCAS le dépôt du dossier retraite devait se faire avant le 13 juillet pour être communiqué au bureau des pensions, suite à un amendement gouvernemental du 30/06/10, il a été reporté au 01/01/2011, pour un départ effectif au 30 juin 2011.

L'idée du législateur est que les personnels qui désirent partir en retraite dans les six mois déposent leur dossier rapidement.

Suite à ces réponses plusieurs interventions:

J.PELE: nous comprenons la volonté politique mais dans le contexte actuel c'est d'une irresponsabilité totale et la CGT demande le retrait du projet de loi sur les retraites.

C.MAHUT: revient sur la catastrophe du VAR et la difficulté à recenser les retraités, au nombre d'environ 300 dans le périmètre touché, mais un seul dossier d'aide est pour l'instant remonté. Christian remercie, le CLAS, la MGET, la SRIAS et l'ASCEE du VAR pour leur soutien aux victimes et indique que l'ASCEE 83 ouvre un compte spécial pour les dons en faveur des sinistrés du ministère.

Information nous est donnée que F.JOURDAN président du CLAS 83 a recensé pour l'heure, 117 retraités sur zone dont 17 seraient touchés et le comité de suivi aurait déjà constitué 23 dossiers d'aide matérielle et qu'une enveloppe d'aide financière d'urgence de 128 000€ est demandée.

C.MAHUT: le bureau des pensions de Draguignan a-t-il été touché?

D.VARAGNE: le bureau des pensions a été peu touché avec une faible inondation du sous-sol n'ayant pas endommagé les archives, néanmoins 15 agents sont restés bloqués toute la nuit à l'intérieur sans électricité, avec les rues transformées en torrents.

J.PELE: soulève le problème de la souffrance des agents des DDTM qui subissent un harcèlement et une mise en cause quant à leur responsabilité suite aux événements de Xynthia et du VAR, un suivi psychologique est nécessaire.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès verbal du 8 avril 2010

Approuvé à l'unanimité.

Mise en place de la commission régionale de concertation d'action

• sociale (CRCAS)suite au CTPM du 25 juin 2010

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, demandent sa mise en place rapidement avant le départ de monsieur LALLEMENT, F.O demande d'attendre le 19 Octobre après les élections des CTPL dans les DDI.

J.PELE: rappelle que les présidents de CLAS sont déjà en fonction alors rien n'empêche une mise en place rapide de la CRCAS, et que des changements pourront être effectués après les élections.

D.VARAGNE: rejoint les O.S sur la mise en place rapide de la CRCAS et est d'accord pour rassembler tous les acteurs autour d'une table.

B.CHANEL-OLIVE : la représentante de la FNASCE s'interroge sur le fait que celle ci n'aura pas de droit de vote à la CRCAS, alors que la FNASCE vote au CCAS.

• Suivi de l'action sociale de proximité du MEEDDM dans le cadre des réorganisations ministérielles de l'État :

D.VARAGNE : mise en place d'une charte de gestion en DDI, le SGG (secrétariat général du gouvernement) dispose d'une nouvelle équipe opérationnelle, deux groupes de travail sont formés pour travailler sur la restauration et les crèches, pour une harmonisation par le biais d'un questionnaire. Le MEEDDM est concerné car énormément d'agents sont maintenant en DDI .

J.PELE: rappelle que notre revendication syndicale partagée par les personnels, est une harmonisation vers le haut et que même en supprimant 100 000 fonctionnaires, il manquera des crédits sociaux.

K.VANDERRIELE: aborde la mise en place des CLAS DREAL et demande une clarification sur le rattachement des petits services tels les CIFP et écoles. De plus il s'interroge sur « l'offre restauration », les agents auront-ils encore demain un restaurant administratif notamment lorsque le service change de locaux? Il souligne que jusqu'à présent les mutualisations avaient pour objectif de faire des économies.

Sur la restauration, les agents n'ont plus les moyens de se payer la cantine, il serait tant de répondre aux besoins sociaux des agents !

F.O: déclare que l'état est un mauvais employeur en matière de restauration et de crèche, pour les repas le reste à charge des agents ne devrait pas dépasser $4 \in$.

F.O dénonce la pauvreté des retraites et le gel des salaires. L'état se compare au privé mais ne se donne pas les moyens et nous subissons depuis 30 ans la disette, il faut débloquer les réserves parlementaires pour abonder les crédits d'action sociale.

A.MANDARD: demande à ce que le CCAS se prononce sur la demande de la DREAL Rhône-Alpes pour un CLAS inter-services.

F.O: conteste le mode de calcul, on ne peut additionner des voix et des sièges, et n'est pas favorable de toute façon à des CLAS inter-services.

J.PASQUALOTTO : revient sur le fait que déjà la DREAL avait été avertie du mauvais calcul mais apparemment l'erreur est restée, le rapprochement CERTU, ENTPE de la DREAL a bien été entériné au CTP par les organisations syndicales.

JM RECH: même si le calcul est mauvais le rapprochement ne fait aucun doute et doit être validé par un vote du CCAS.

F.O: ne voit pas le besoin d'un vote et précise son abstention.

CFDT : un CLAS même commun doit être mis en place pour le bien des agents, en accord avec la CGT.

UNSA: soutien la position de la CGT et de la CFDT.

A.MANDARD: met au vote à main levé la demande de la DREAL Rhône-Alpes sur le principe d'un CLAS inter-services, le résultat est « **POUR** » à l'unanimité de l'administration et des O.S.

C.MAHUT : réaffirme le besoin de clarification et d'harmonisation par l'administration sur les services ceci pour éviter que certains ne restent orphelins.

D.VARAGNE: partage le souci que des services restent orphelins mais n'est pas sûre de l'utilité d'une harmonisation et que normalement les DREAL connaissent les services.

K.VANDERRIELE : suggère que les petits services soient rattachés automatiquement à la DREAL.

J.PELE: propose que sur la note sur la CRCAS qui sera envoyée dans les services dont les DREAL, que celles-ci sollicitent les petits services pour un rattachement éventuel au CLAS de la DREAL et une proposition de validation au prochain CCAS.

G.TEMPEZ: la note doit bien préciser que cela ne concerne que les DREAL et non les DIR et SN.

F.O: précise que le rattachement au CLAS de la DREAL des petits services respecte le volontariat des agents et de leurs représentants.

M.TOULLEC: remarque le manque d'harmonisation des gouvernances entre les services de l'état.

Patrimoine social:

B.CHANEL-OLIVE : la FNASCE demande pourquoi une enveloppe budgétaire complémentaire n'a pas été débloqué pour les unités d'accueil comme pour les centres de vacances du CGCV.

D.VARAGNE: le CGCV a reçu une enveloppe budgétaire pour remettre en sécurité ses centres accueillant exclusivement des enfants, la même opération n'a pas été possible pour les unités d'accueil.

Présentation du DPAS-WEB

E.FERRET : le DPAS-WEB est un outil de pilotage de l'action sociale qui doit aider à définir la politique sociale en région, sa conception est de 2009 et il est déployé que depuis peu ; une formation sera apportée aux nouveaux présidents de CLAS .

Certaines difficultés sur les accréditations d'accès sont apparues mais elles devraient être résolues rapidement !

Les président(e)s de CLAS siégeant au CCAS s'insurgent contre les difficultés d'accès à cet outil tant que les RBOP ou UO n'ont pas validé les habilitations, la date limite doit être repoussée, les services DDT(M) sont fragiles et peu réactifs à ce type d'enquête, depuis que les cellules RH ont été démantelées avec la régionalisation des services supports (CHORUS, PSI...).

C.MAHUT : C'est à se demander si l'État à conscience du délabrement de ses services !

Annie SOUTON (CST): relève le problème nouveau sur la validation des aides matérielles, avant, seuls les agents du service comptable (soit environs 4 à 5 personnes) avaient une vue sur le nom de l'agent qui recevait l'attribution, alors que à l'heure actuelle sur la plateforme chorus tous les acteurs de cette plateforme (soit 60 à 65 personnes) ont accès aux noms.

D.VARAGNE: à en croire vos interventions, on a l'impression que l'on ne doit rien faire, le contexte est défavorable mais on se doit d'avancer, la mise en place du DPAS-WEB est commencée et la date butoir reste au 15 juillet pour respecter le calendrier budgétaire, en septembre il y aura une deuxième enquête qui permettra de compléter le DPAS.

E.FERRET : une note dans ce sens sera envoyée à chaque président de CLAS expliquant aussi les délais budgétaires de PSP2, pour la formation de base un déroulé qui dure 20 minutes est accessible sur la page d'accueil du DPAS et concernant la confidentialité des agents quelque soit l'outil, à un moment le nom apparaît.

• Information sur le Comité d'Action Sociale

D.VARAGNE: le fond de concours arrive à extinction, le remboursement des PCAP étant terminé. Les 3 agents du CAS ont demandé à partir en raison du manque d'activité, le président est aussi sur le départ mais deux agents arrivent en remplacement des 3 et la succession à la présidence est assurée.

• Expertise comptable :

Les conclusions de l'expert comptable sont les suivantes, des erreurs minimes, des crédits encore disponibles qui donnent la possibilité de lancer l'extension du prêt d'installation aux enfants-étudiants poursuivant des études.

Le résultat de l'expertise a été présenté par Dominique VARAGNE à la DRH, madame FYSSARTIER

Quant à la demande du CCAS de créer aussi un prêt à l'accession à la propriété et à l'amélioration de l'habitat, la réponse de la DRH est aujourd'hui négative.

Cadre Budgétaire 2011

Un courrier a été envoyé au ministre d'état J-L BORLOO par les OS siégeant au CCAS faisant suite à l'audience du 6 avril dernier.

D.VARAGNE: le budget de l'Action Sociale devrait être préservé avec une petite diminution mais inférieure au 10% prévu.

Les représentants du personnel dénoncent ces régressions en contradiction avec les effets d'annonces (moins de fonctionnaires mais mieux payés), alors que la réalité est toute autre pour les personnels qui accumulent les pertes de pouvoir d'achat!

Service Social du MEEDDM

Pour que le service social soit habilité dans les DDI, le directeur doit en faire la proposition qui est validée par le préfet. C'était le principe affiché dans la charte de gestion des DDI.

Certains ministères à gestion centralisée (agriculture, intérieur) remettent en cause ce principe.

En avril dernier le MAAP revendiquait le suivi de 20 DDT par leurs assistants sociaux, désormais il en demande 11 à 14, les négociations sont bloquées et les secrétaires généraux des 2 ministères

doivent se rencontrer.

Jocelyne PELE demande que la totalité des agents en DDI soit prise en compte et signale que le MAAP a demandé à ses ASS de se positionner sur les postes.

Annie SOUTON affirme que le flou entretenu occasionne un malaise chez les ASS, dans un contexte ou les agents vivent le mal-être au travail!

Christian MAHUT dénonce ce flou préjudiciable sur le terrain aux agents et aux professionnels des services sociaux, l'absence de cadrage national a pourri la situation à tous les niveaux!

Kaci VANDERIELLE s'interroge sur la conception de l'État vis-à-vis des services sociaux et d'une réelle prise en charge des agents! Les préfectures prônent des plateformes pour mutualiser les ASS sur tous les services!

Gestion des dossiers retraite des fonctionnaires

Mme Varagne informe le CCAS sur les évolutions dans la gestion des dossiers retraite;

La loi de 2003 prévoit une information sur la retraite à partir d'un compte épargne retraite (CIR), les services ont rempli un outil interministériel « DAMIER » et le service des pensions de Nantes envoie les informations aux agents.

Un réseau de correspondants régionaux « retraite » a été créé piloté par le bureau des pensions de Draguignan.

La base de données CIR va servir à la liquidation des retraites, cette réforme s'appliquera au 1/01/2013, les agents du bureau de Draguignan (52 agents en poste à ce jour)seront repositionnés dans les DREAL.

La plupart des DREAL auront à traiter un volume d'environ 1500 dossiers.

CFDT : on est en train de détruire un outil qui fonctionne bien, et on joue avec les agents comme avec des balles de ping-pong.

CGT : cette réforme est une bombe à retardement, tout est bien orchestré pour justifier le passage aux assurances privées.

Tempête « Xynthia »:

Un bilan provisoire fait état de 25 agents aidés de Charentes(15) et Charentes Maritimes(10) pour un montant d'aides de 44080 € dont 2000 € de la SRAS de Poitou-Charente.

Fin de la séance à 16h30

pour la délégation CGT, Christian MATHIS et Christian MAHUT



Retraites: un choix de civilisation

Le projet gouvernemental n'est qu'un cumul de dispositions régressives, que ce soit le report à 62 ans de l'âge légal ouvrant droit à la retraite et celui de l'âge annulant toute décote à 67 ans, l'allongement des annuités ou bien encore l'augmentation des cotisations de fonctionnaires (qui équivaudrait à une baisse de salaire de 2,7 %).

LES CADRES ET PROFESSIONS TECHNICIENNES PRENDRAIENT DE PLEIN FOUET CETTE RÉFORME

Le taux de remplacement de leur rémunération (salaire + primes) par leur pension de retraite est déjà très inférieur aux 75 % dont on nous rebat les oreilles. Cela est dû notamment à la part croissante des primes dans leur rémunération (20 à 31 % du salaire indiciaire d'un TSE, 31 à 36 % pour un attaché, 39 à 58 % pour un ITPE, 58 à 66 % pour un IPEF). L'instauration en 2005 d'un régime additionnel de la Fonction publique n'a pas changé grand chose vu la faiblesse de son rendement dû au premier chef à la faiblesse de la contribution de l'État et au plafonnement de l'assiette à 20 % du traitement indiciaire.

L'allongement des annuités pénaliserait encore plus celles et ceux dont les années d'études ne sont pas prises en compte (excepté une possibilité de rachat partiel au coût prohibitif). C'est tout particulièrement vrai pour la filière administrative. C'est ainsi qu'un attaché entré à 23 ans après des années d'études part aujourd'hui à 60 ans avec un taux de remplacement de 47 % et seulement de 44 % s'il est parvenu à attaché principal! Il en va de même des femmes dont les carrières sont souvent incomplètes. Qui plus est, le dispositif de départ anticipé pour les femmes ayant 3 enfants disparaîtrait.

Le dossier de la pénibilité sans cesse repoussé débouche sur une provocation : il n'y aurait aucun métier pénible et les fonctionnaires en service actif verraient l'âge de leurs droits repoussé de 2 ans. Les cadres dans le même temps sont stigmatisés car censés bénéficier d'une espérance de vie plus longue. Outre le fait que ces statistiques datent et que l'écart significatif est entre les travailleurs postés et l'ensemble des autres salariés, c'est tirer vite un trait sur la pression d'une obligation de résultats quasi permanente, les journées de travail sans fin jusqu'à l'épuisement...

Il s'agit au total d'une remise en cause sans précèdent qui, comme le note la CGT, serait la plus brutale de tous les pays d'Europe.

Organisation Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens de l'Équipement et de l'environnement Case 543 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 84 14 Fax: 01 48 51 62 50

E-Mail: ofict.equipement@cgt.fr

DES MESURES INEFFICACES, INJUSTES, DONT L'OBJECTIF EST DE SATISFAIRE LES MARCHÉS FINANCIERS

Nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que le projet gouvernemental ne résoudrait pas la question du financement des retraites. Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) indiquait qu'un âge légal de départ à 70 ans et un allongement des annuités à 45 ans ne couvrirait que la moitié des besoins de financement! Un nouveau rendez-vous est d'ores et déjà prévu en 2018!

Le gouvernement n'apporte aucune réponse nouvelle aux défis du chômage, des bas salaires et de la précarité. La tentative de présenter la modeste mise à contribution des hauts revenus et revenus financiers des entreprises comme une mesure d'équité ne résiste pas à l'épreuve des chiffres : les recettes attendues sont 5 fois moindres que les sacrifices qui seraient imposés aux salariés. L'objectif de la réforme n'est pas la pérennité des retraites mais de répondre aux exigences des marchés financiers et au diktat des agences de notation. Cette réforme doit être résolument combattue.

Pour une réforme solidaire des retraites

La CGT se prononce pour une réforme solidaire, s'attaquant aux causes de la situation, refusant d'opposer les catégories entre elles, le public et le privé, les différentes générations :

- ⇒ garantir l'ouverture du droit à la retraite dès 60 ans n'est pas défendre une échéance couperet mais permettre à tous ceux qui le souhaitent et ils sont nombreux, de partir à cet âge là ;
- ⇔ chacune et chacun doit avoir la possibilité de partir, à cet âge, avec une pension de retraite représentant au moins 75 % de la rémunération primes comprises;
- □ une carrière devrait être reconnue comme complète si avant 60 ans elle ne comporte que des périodes d'études et de formation, d'activité, d'inactivité forcée ou pour raisons familiales. Pour les salariés en activité comme pour les générations à venir, la validation des années d'études est indispensable.

Pour assurer le financement des retraites dans ce cadre progressiste, la CGT avance trois séries de propositions :

- ⇒ supprimer les exonérations de cotisations sociales patronales tout en modulant le taux de ces cotisations en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises de façon à les encourager en faveur de l'emploi et de la rémunération ;

Une mobilisation unitaire qui ne cesse de grandir

Le gouvernement espérait qu'en dévoilant son projet de loi sur les retraites à quelques jours des congés d'été, l'affaire serait entendue. La mobilisation du 24 juin a montré qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, le rendez-vous du 7 septembre est devenu sujet de conversation. L'unité syndicale s'est encore renforcée avec FO et aujourd'hui la CGC qui appellent à la journée du 7. L'action des salariés en France n'est pas isolée. Des grèves et manifestation monstres ont eu lieu dans différents pays d'Europe et la Confédération Européenne des Syndicats (CES) appelle à une euromanifestation à Bruxelles contre les politiques d'austérité le 29 septembre prochain. Les propos du Chef de l'État affirmant que le nombre de manifestants ne changera rien à son projet rappellent d'autres propos imprudents sous différents gouvernements. Ils sont le signe d'une certaine fébrilité. C'est dire qu'il est possible de remettre en cause le projet actuel, d'imposer d'autres choix.

La CGT des cadres et technicien-nes Équipement/Environnement vous appelle à participer à la journée de grève et de manifestations du 7 septembre 2010



Retraite

Une rentrée qui va compter!

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a examiné le projet de loi sur la réforme des retraites. Si les travaux de cette commission constituent un passage obligé dans la procédure législative, c'est bien l'étape qui s'engagera, d'abord à l'Assemblée nationale le 6 septembre, puis au Sénat, qui sera décisive.

Comme on s'y attendait, le débat n'a pas eu lieu. Gouvernement et parlementaires UMP ont fait feu de tout bois pour empêcher la discussion sur les points les plus importants de la réforme, en particulier le report de l'âge légal (62 ans) et de l'âge du taux plein (67 ans).

Ainsi, tous les amendements qui contestaient le fond de la réforme ont été jugés irrecevables, sous couvert de l'article 40 de la constitution. Par ailleurs, les temps de parole étaient chronométrés, chaque intervention ne pouvant excéder 2 minutes.

Les quelques amendements adoptés par la commission n'affectent pas la teneur du projet et son caractère régressif.

Jamais une réforme d'une telle importance n'avait été traitée avec un tel mépris de la démocratie la plus élémentaire. C'est d'abord la démocratie sociale qui a été foulée aux pieds. C'est maintenant la démocratie politique.

La majorité parlementaire est apparue plus que jamais aux ordres du Medef avec des propositions d'amendements tendant à durcir le texte du gouvernement.

Ce dernier a joué la modération, souhaitant conserver pour septembre quelques marges de manœuvres. Cette posture confirme la pertinence du rendez-vous du 7 septembre prochain.

Seule la mobilisation la plus large des salariés, dès le 7 septembre prochain, permettra d'imposer d'autres choix à ce gouvernement.

Montreuil, le 23 juillet 2010



Face à la xénophobie et à la politique du pilori

Syndicats, partis, associations appellent à manifester le 4 septembre

Une avalanche de discours et d'annonces provocatrices s'est abattue depuis plusieurs jours sur notre pays. Jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, on entend des propos qui étaient jusqu'à présent l'apanage de l'extrême droite. Le président de la République, lui-même, montre du doigt des communautés et des groupes sociaux entiers, stigmatise les Roms, les Gens du voyage, les étrangers, les Français qui ne sont pas « de souche », les parents d'enfants délinquants, etc. Ce faisant, il ne lutte en rien contre la délinquance, qui est répréhensible pour tout individu sans distinction de nationalité ou d'origine : il met délibérément en cause les principes qui fondent l'égalité républicaine, alors que déjà une crise sociale et économique d'une extrême gravité menace la cohésion de la société tout entière.

En quelques jours, les plus hautes autorités de l'Etat sont passées de l'exploitation des préjugés contre les Gens du voyage au lien, désormais proclamé, entre immigration et délinquance, puis à la remise en cause de la nationalité française dans des termes inédits depuis 1945. Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche s'inscrit dans une logique de désintégration sociale porteuse de graves dangers.

Il ne s'agit plus du débat légitime en démocratie sur la manière d'assurer la sûreté républicaine, mais bien d'une volonté de désigner comme a priori dangereuses des millions de personnes à raison de leur origine ou de leur situation sociale. Quelle que soit la légitimité que confère l'élection, aucun responsable politique n'a reçu mandat de violer les principes les plus élémentaires sur lesquels la République s'est construite.

Parce que le seuil ainsi franchi nous inquiète pour l'avenir de tous, nous, organisations associatives, syndicales et politiques diverses mais qui avons en commun l'attachement aux principes fondamentaux de la République laïque, démocratique et sociale, rappelons avec force que l'article 1er de la Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », et que toutes propositions qui méconnaîtraient cette règle fondatrice de la démocratie constituent une atteinte à la paix civile.

Nous n'accepterons sous aucun prétexte que le nécessaire respect de l'ordre public soit utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires.

Nous appelons donc l'ensemble des citoyens de ce pays à manifester publiquement leur opposition aux stratégies de stigmatisation et de discrimination et aux logiques de « guerre » qui menacent le vivre ensemble.

A cet effet, nous proposerons dans les prochains jours à la signature en ligne un « Appel citoyen » refusant toute politique de la peur ou de la haine. Et nous appelons à un grand rassemblement citoyen à l'occasion du 140e anniversaire de la République, le samedi 4 septembre Place de la République à Paris, à 14h00, et partout en France, pour dire ensemble notre attachement à la liberté, à l'égalité et à la fraternité qui sont et qui resteront notre bien commun.

Paris le 4 août 2010

Signataires: AC! Agir ensemble contre le chômage, Les Alternatifs, Les amoureux au banc public, Association de défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association des Marocains en France (AMF), Association nationale des Gens du voyage catholiques (ANGVC), Association républicaine des anciens combattants (ARAC), ATTAC, Autremonde, Cedetim, Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération générale du travail (CGT), La Confédération Paysanne, La Cimade, Le Cran, Droit au logement (DAL), Emmaüs France, Europe Ecologie, Fédération pour une alternative sociale et écologique (Fase), Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération SUD Education, Fédération syndicale unitaire (FSU), Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), FNASAT-Gens du voyage, Fondation Copernic, France Terre d'Asile, Gauche unitaire, Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), Les Jeunes Verts, Ligue des droits de l'Homme (LDH), Ligue de l'enseignement, Marches européennes, Médecins du Monde, Le Mouvement de la Paix, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), le Parti communiste français (PCF), le Parti de Gauche, le Parti socialiste (PS), Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'Homme (RAIDH), Réseau Education Sans Frontière (RESF), SNESUP-FSU, SOS Racisme, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), Union syndicale Solidaires, Les Verts.

Signez en ligne l'appel citoyen "Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité" : http://nonalapolitiquedupilori.org

Des entreprises qui furent à la pointe dans leur domaine grâce à un haut niveau de technicité, sont en passe de perdre l'essentiel de leurs atouts. En dévalorisant la culture technicienne, l'expertise au bénéfice du profit financier à court terme, les stratégies patronales et gouvernementales conduisent à un recul des capacités industrielles, techniques et scientifiques et des services publics de notre pays.

UN MANAGEMENT À REPENSER

Le déroulement de carrière des salariés des professions techniciennes est trop souvent un véritable parcours d'obstacles. Le passage au statut cadre est verrouillé par des stratégies d'entreprises. Le mécanisme de passage de maîtrise à cadre est assez opaque.

D'un autre côté, de nombreux techniciens et agents de maîtrise ne souhaitent pas évoluer sur des métiers de cadre, notamment parce que la dimension cadre est associée au management. Ils préféreraient progresser dans leur carrière tout en mettant en œuvre leurs qualifications.

A l'image des ingénieurs et cadres, de plus en plus de salariés des professions techniciennes subissent un allongement de leur temps de travail et des horaires « atypiques ». Au travail à domicile et au télétravail, vient désormais s'ajouter l'utilisation abusive par les employeurs des moyens de communication. Le téléphone portable et les messageries électroniques deviennent des facteurs d'asservissement, jusque pendant les pauses repas, le soir et le week-end!

« Plusieurs dirigeants associés aux travaux de l'Institut de l'entreprise font état de leur préoccupation devant un phénomène inédit : la hausse croissante des cas de cadres « experts » qui refusent d'être promus à des fonctions managériales. Ces refus semblent dans une large mesure à mettre sur le compte d'une réticence face à l'exercice du pouvoir de sanction associé à la fonction managériale. La dimension humaine dans l'exercice du commandement d'équipe, qui implique d'être attentif aux difficultés personnelles des collaborateurs et, le cas échéant, de les prendre en compte dans l'organisation du travail, est également jugée parfois psychologiquement lourde et professionnellement peu gratifiante. Les études font cependant défaut pour analyser plus finement et quantifier ce phénomène. »

L'entreprise de l'après-crise Redéfinir le rôle du manager. Rapport du groupe de travail de l'Institut de l'entreprise

EXPRIMEZ-VOUS!

VOUS ÊTES : □ UNE FEMME □ UN HOMME VOTRE ÂGE :
VOTRE SECTEUR PROFESSIONNEL :
/OTRE QUALIFICATION:
'ANNÉE DE VOTRE DERNIÈRE PROMOTION :
'ANNÉE DE VOTRE DERNIÈRE FORMATION QUALIFIANTE :
TES-VOUS ASSUJETTI(E) AUX FORFAITS-JOURS: 🗆 OUI 🗆 NO
VOS COMMENTAIRES :

263, RUE DE PARIS - CASE 408 - 93516 MONTREUIL CEDEX

ÊTES-VOUS SATISFAIT(E)
DE VOTRE SITUATION
DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

SALAIRE:

☐ SATISFAIT(E) OU PLUTÔT SATISFAIT(E)
☐ INSATISFAIT(E) OU PLUTÔT INSATISFAIT(E)
ÉVOLUTION DE CARRIÈRE:

SATISFAIT(E) OU PLUTÔT SATISFAIT(E)

☐ INSATISFAIT(E) OU PLUTÔT INSATISFAIT(E)

RECONNAISSANCE :

☐ SATISFAIT(E) OU PLUTÔT SATISFAIT(E)
☐ INSATISFAIT(E) OU PLUTÔT INSATISFAIT(E)
RESPONSABILITÉS:

☐ SATISFAIT(E) OU PLUTÔT SATISFAIT(E)
☐ INSATISFAIT(E) OU PLUTÔT INSATISFAIT(E)
CONDITIONS DE TRAVAIL:

☐ SATISFAIT(E) OU PLUTÔT SATISFAIT(E)
☐ INSATISFAIT(E) OU PLUTÔT INSATISFAIT(E)
TEMPS DE TRAVAIL:

☐ SATISFAIT(E) OU PLUTÔT SATISFAIT(E)
☐ INSATISFAIT(F) OU PLUTÔT INSATISFAIT(F)

FORMATION PROFESSIONNELLE:

SATISFAIT(E) OU PLUTÔT SATISFAIT(E)

☐ INSATISFAIT(E) OU PLUTÔT INSATISFAIT(E)

PROGRAMME

H ACCUEIL

9H30 SALAIRES, GRILLES ET QUALIFICATIONS

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

ECHANGE AVEC UN(E) DRH SUR LA POLITIQUE
DE GESTION DES CARRIÈRES DANS LES ENTREPRISES

2H REPAS

L3H3O LA PLACE DES PROFESSIONS
TECHNICIENNES DANS L'ORGANISATION
DU TRAVAIL ET L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS (CEREQ)

ECHANGE AVEC JEAN-FRANÇOIS MAZOUIN,
DIRECTEUR DE L'IUT PAUL SABATIER DE TOULOUSE,
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES DIRECTEURS D'IUT

H CLÔTURE DES TRAVAUX

pour en savoir plus, consultez le site de l'ugict : www.ugict.cgt.fr

Gagnons la reconnaissance



ÉTATS GÉNÉRAUX JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010

DES PROFESSIONS TECHNICIENNES

9н30 à 17Н

SIÈGE DE LA CGT À MONTREUIL



Les professions techniciennes ou intermédiaires engagent des luttes parmi les plus opiniâtres et les plus innovantes.

Techniciens du Technocentre de Renault, techniciens supérieurs de l'équipement, jeunes stagiaires du travail social ou encore infirmiers anesthésistes, tous portent en commun l'exigence d'une reconnaissance non seulement à travers le paiement des qualifications, mais aussi la finalité et le sens de leur travail.

Ces professions, au vécu de plus en plus proche des cadres, se retrouvent soumises aux mêmes méthodes managériales coercitives : extension des responsabilités et judiciarisation, forfaitisation du temps de travail et négation de la technicité.

Par ailleurs, elles partagent aussi le sort de salariés dits d'exécution avec de faibles niveaux de rémunération les entraînant dans la spirale du déclassement et subissent un processus de confiscation de leur autonomie avec le retour du taylorisme.

Catégorie charnière dans les process de production et dans les rapports sociaux inter-catégoriels, leur place reste décisive dans la construction d'une

L'exigence d'une reconnaissance non seulement à travers le paieme des qualifications, mais aussi la finalité et le sens du travail alternative sociale permettant d'articuler contestations et propositions et de rassembler le salariat.

Souvent, ces professions ont initié des coordinations pour

exprimer leur quête identitaire, mais ces formes d'action restent confrontées à des limites catégorielles ou corporatistes.

Elles aspirent à redimensionner leur identité dans le cadre d'une reconnaissance globale des qualifications, d'une revalorisation de la technicité et d'expertise.

En organisant les États Généraux des professions techniciennes, le 23 septembre, la CGT des cadres et des technicien-ne-s souhaite contribuer à élargir le débat.

Elle met à leur disposition des espaces pour exprimer leur soif de reconnaissance et leur propose de construire, dans la durée, un syndicalisme leur permettant de maîtriser leurs revendications tout en se solidarisant avec les autres composantes du salariat.

MARIE-JOSÉ KOTLICKI

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT CGT, LA CGT DES CADRES ET TECHNICIENS

AU CENTRE DU DÉBAT

SI NOUS PARLIONS QUALIFICATIONS?

De grandes entreprises ne font plus référence aux agents de maîtrise et aux techniciens, on ne parle plus que de cadres et de non cadres. Par ailleurs, le patronat refuse la référence aux diplômes dans les conventions collectives de façon à pouvoir embaucher des surdiplômés sur des postes de niveau bac ou bac + 2.

Avec la mise en place de la réforme LMD (licence, master, doctorat), dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignements supérieurs européens, les diplômes à bac + 2 devront disparaître. Les détenteurs de BTS et diplômes équivalents risquent fort d'être payés sous leur niveau de qualification. En parallèle, de nombreux employeurs ne prennent plus en compte le bac + 3.

Les recrutements ne se font plus sur concours ou sur diplôme, mais de plus en plus au profil. C'est la porte ouverte à l'arbitraire. Il en va de même pour les promotions et les déroulements de carrière. Dans la fonction publique comme dans le privé, la promotion « à la tête du client » prend le pas sur des critères objectifs tels que la notation, l'acquisition de qualifications ou de compétences, l'ancienneté.

Les employeurs demandent des niveaux de diplômes élevés, qui ne se traduisent pas en termes de classifications. Cette absence de reconnaissance des qualifications se traduit par une baisse des rémunérations et provoque, dans certains secteurs, des difficultés de recrutement de personnels qualifiés, difficultés auxquelles les employeurs font face à coups de primes.

Les mesures individuelles remplacent, peu à peu, les augmentations générales. Les rémunérations variables et aléatoires, qui dans un premier temps, ont surtout concerné les ingénieurs et cadres, touchent à présent les professions techniciennes.

Liée à la productivité, au chiffre d'affaires, aux économies ou même à la réduction de la masse salariale, la part variable représente une proportion de plus en plus importante de la rémunération, jusqu'à 50 % dans certains secteurs. Sa généralisation instaure une culture du chacun pour soi, un véritable culte de la performance et provoque la mise en concurrence des salariés entre eux.

Les salariés des professions techniciennes aspirent à maîtriser leurs objectifs, leur charge de travail, à discuter avec leur hiérarchie de leurs objectifs et des moyens de les atteindre. Ils demandent à pouvoir négocier.

En matière salariale, les inégalités entre hommes et femmes sont loin d'avoir disparu. Les grilles de rémunération et le déroulement de carrière des métiers ou des filières majoritairement féminines sont bien souvent plus défavorables à niveau de qualification égal.

Avec la réforme des carrières de la fonction publique, un agent de catégorie B débutera à 7 % au dessus du Smic, contre 24 % en 1986. De nouveaux blocages limiteront les possibilités d'évolutions, les carrières seront allongées sans augmentation de la rémunération.

Le patronat de la métallurgie rémunère aujourd'hui le titulaire d'un BTS au niveau d'un CAP d'il y a 25 ans. Un jeune titulaire d'un bac + 2 est rémunéré à l'embauche avec un salaire de 45 % inférieur à ce qu'il était en 1985 (soit une différence de 10 000 euros bruts par an).

LE SENS DU TRAVAIL EN QUESTION

Dans bien des secteurs, les tâches des techniciens ont été considérablement accrues. Les suppressions de postes de comptables, de secrétaires obligent les techniciens à gérer eux-mêmes leurs déplacements professionnels, leurs courriers..., autant d'activités qui ne correspondent pas au cœur de métier, activités complémentaires non reconnues, non rémunérées. Soumis à une charge de travail importante, ils ont le sentiment de ne pas être reconnus dans l'entreprise.

Il n'est pas rare que des techniciens ou des agents de catégorie B encadrent et évaluent leurs subordonnés, bien souvent sans aucune formation. Une position intermédiaire pour le moins inconfortable: ils n'ont pas la marge de manœuvre nécessaire pour organiser le service et l'activité. En fait, ce sont plutôt des courroies de transmission.

Pour gagner en productivité, les directions utilisent les nouvelles technologies pour supprimer des emplois et également développer les externalisations et la sous-traitance. Dans les entreprises de télécommunication, mais aussi dans certains ministères, des techniciens sont regroupés sur des plateaux. Casque sur les oreilles, ils effectuent des tâches répétitives, déshumanisées. La perte de sens du travail génère stress et souffrance.

Tandis que des techniciens ont connu une véritable dévalorisation professionnelle et perdu toute autonomie, d'autres, dans le domaine de la maintenance par exemple, sont beaucoup plus autonomes que par le passé. Mais ils ne disposent pas des moyens nécessaires pour exercer cette autonomie. Ainsi, lorsqu'ils doivent remplacer une pièce défectueuse par une pièce neuve, on les incite à bricoler. Les risques d'incidents se multiplient, dont ils supportent la responsabilité. On se souvient que cela avait été le cas après les accidents dans les ascenseurs. De même, lors d'accidents du travail, des directions se dédouanent en accusant les techniciens de ne pas respecter les procédures.

La course aux profits met en cause la sécurité des biens et des personnes. Ainsi, dans le domaine de la santé, les métiers sont revus et corrigés par les contraintes d'économie. Aux uns on demande de faire sortir rapidement les patients de l'hôpital, aux autres de produire des actes codifiables et d'aller le plus vite possible afin de raccourcir la durée moyenne du séjour. Rentabilité oblige, on tend aujourd'hui à cantonner l'infirmière à un rôle de productrice d'actes techniques, au détriment de la prévention, de la relation au patient. Au contraire, les professionnels revendiquent une prise en charge globale de la personne. On voit se multiplier des glissements de tâches en cascade, du médecin à l'infirmière, de l'infirmière à l'aide soignante, voire à du personnel non qualifié. La qualité des soins ne peut que s'en trouver dégradée.

UNE TECHNICITÉ À RECONQUÉRIR

Avec l'explosion de la sous-traitance, les techniciens de la « maison-mère » sont aujourd'hui amenés à gérer des équipes de prestataires ou sous-traitants qui mettent en œuvre leur technicité. Au bout d'un moment, ils perdent leur savoir-faire. Comment encadrer des gens sans savoir ce qu'ils font et si ce qu'ils font est juste ou pas ? En perdant de la technicité, des savoirs... les techniciens ne risquent-ils pas de se perdre eux-mêmes ?

La multiplication des externalisations met en cause la capacité de grandes entreprises, de l'Etat et des collectivités à faire face à d'importants défis. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'ingénierie. Cette politique pose des problèmes de maîtrise, de responsabilités, de prévention, de sécurité. Et de maîtrise stratégique pour certains secteurs.

Aux restructurations des entreprises s'ajoute la restructuration des métiers. La transmission des savoirs et des savoirs-faire se perd. Des formations sont soit supprimées, soit amputées pour des motifs économiques. Des techniciens entrent en fonction sur leur poste sans la pleine capacité de leurs moyens. Les conséquences en termes de sécurité peuvent être désastreuses.

La formation qualifiante se réduit de jour en jour. Les entreprises n'anticipent pas les mutations économiques et technologiques, la transformation des emplois. Dans bien des cas, les formations ont une visée utilitariste, sans vision à long terme. On est bien loin du souci de développer les individus et les entreprises, de répondre aux besoins de la société.

Les situations de souffrance au travail se multiplient. Elles touchent les managers qui encadrent des équipes sans maîtriser la technicité, les savoirs et savoirs-faire. Mais également les techniciens quand la transmission des savoirs et des savoirs-faire n'est pas suffisante.



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Ministre d'État

Jean-Louis BORLOO

■ Conseil général de l'environnement et du développement durable Christian LEYRIT

■ Inspection générale des affaires maritimes Bruno BARADUC

Secrétaire d'État chargé des transports

Dominique BUSSEREAU

Secrétaire d'État auprès du ministre d'État

Valérie LÉTARD

Chantal JOUANNO

Secrétaire d'État

chargée de l'écologie

Secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme Benoist APPARU

Administration centrale

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Daniel BURSAUX

- Direction des infrastructures de transport
- Direction des services de transport
- Direction des affaires maritimes
- Service de l'administration générale et de la stratégie

Direction générale de l'aviation civile

Patrick GANDIL

- Direction du transport aérien
- Secrétariat général
- Direction des services de la navigation aérienne
- Direction de la sécurité de l'aviation civile

Délégation à la sécurité et la circulation routières

Michèle MERLI

- Sous-direction de l'action interministérielle
- Sous-direction de l'éducation routière
- Sous-direction des actions transversales et des ressources
- Département de la communication et de l'information
- Département du contrôle automatisé
- Mission d'audit de sécurité des infrastructures
- Observatoire national interministériel de sécurité routière

Commissariat général au développement durable

Michèle PAPPALARDO

- Direction de la recherche et de l'innovation
- Service de l'observation et des statistiques
- Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
- Délégation au développement durable

Secrétariat général Haut fonctionnaire

Jean-François MONTEILS

de défense et de sécurité

- Direction des affaires européennes et internationales
- Direction des affaires juridiques
- Direction de la communication
- Direction des ressources humaines
- Service du pilotage et de l'évolution des services
- Service des politiques supports et des systèmes d'information
- Service des affaires financières
- Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Jean-Marc MICHEL

- Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
- Direction de l'eau et de la biodiversité

Délégation à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

Alain RÉGNIER

- Pôle « chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement »
- Pôle national de lutte contre l'habitat indigne
- Pôle assurant le secrétariat général du comité interministériel pour le développement de l'offre de logement

Direction générale de l'énergie et du climat

Pierre-Franck CHEVET

- Direction de l'énergie
- Service climat et efficacité énergétique

Direction générale de la prévention des risques

■ Déléquée interministérielle à la sécurité routière

■ Déléquée interministérielle au développement durable

Déléqué interministériel pour l'hébergement et l'accès au

logement des personnes sans abri ou mal logées

Michèle MERLI

Alain RÉGNIER

Michèle PAPPALARDO

Secrétaire général à la mer

Jean-François TALLEC

Laurent MICHEL

- Service des risques technologiques
- Service de la prévention des nuisances et de la qualité de l'environnement
- Service des risques naturels et hydrauliques

Services territoriaux

Niveau régional, interrégional ou interdépartemental • Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

hormis en Île-de-France

- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

et en Outre-Mer

- Directions régionales des affaires maritimes (DRAM): La Réunion-Guadeloupe - Martinique - Guyane
- Directions régionales de l'environnement (DIREN) : La Réunion -Guadeloupe - Martinique - Guyane
- Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) : La Réunion -Antilles/Guyane
- Directions interdépartementales des routes (DIR)
- Services de navigation (SN)
- Directions interrégionales de la mer (DIRM) pour la métropole
- Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)

Niveau départemental*

Interministériel

- Directions départementales des territoires (DDT)** ou directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)**
 Pour certaine missions :
- Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)**
- Directions départementales de la protection des populations (DDPP)**
- Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)**

en Outre-Mer

- Directions départementales des affaires maritimes (DDAM) : La Réunion - Guadeloupe - Martinique - Guyane
- Directions départementales de l'équipement (DDE) :
- La Réunion Guadeloupe Martinique Guyane
 Directions de l'équipement (DE) :
- Mayotte Saint-Pierre et Miquelon
- Services des affaires maritimes (SAM) : Mayotte - Saint-Pierre et Miquelon

*hormis à Paris et dans les départements de la petite couronne d'Ile de France où les directions régionales et interdépartementales sont compétentes direction départementale interministérielle sous la responsabilité du préfet qui met en œuvre les politiques du ministère